



## COMMUNE DE HOTTON

### LOCATION DU DROIT DE CHASSE

### MISE AUX ENCHERES DE 16 LOTS

#### LE MERCREDI 3 MARS 2021 à 9H

à 6990 HAMPTEAU

Pour les territoires de chasse situés :

- sur la commune de Hotton : 1.195 ha répartis en 13 lots
- à Erneuville : 110 ha
- à Tillet : 84 ha

#### LE MERCREDI 3 MARS 2021 à 15h30

à 4791 BURG-REULAND

- pour un lot, situé à Burg – Reuland : 312 ha

Renseignements et inscriptions : P. Mertes, Chef de cantonnement –  
080/28 08 50 - [saintvith.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:saintvith.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be)

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Durée de 6 ans à dater du 1 er mai 2021, avec reconduction tacite de trois ans
- Pas de droit de préemption pour l'adjudicataire sortant
- Cahiers des charges et annexes sont téléchargeables sur le site [www.hotton.be](http://www.hotton.be)
- Attention, il est demandé aux personnes intéressées de s'inscrire préalablement, pour pouvoir participer à la mise aux enchères et ce, afin d'être tenu informé des dispositions prises dans le cadre des mesures COVID-19 qui seront applicables
- Renseignements et inscriptions : C.Raskin, Conseillère en environnement - tél : 084/36 00 12 – [carole.raskin@hotton.be](mailto:carole.raskin@hotton.be)



